



**CONSEIL D'ECOLE
MARDI 19 OCTOBRE 2021**

Ecole Paul Bert

Céline FONS
Directrice de l'Ecole

01 34 90 83 50
0780476u@ac-versailles.fr

27 rue Paul Bert
78700 CONFLANS STE HONORINE

Début de séance : 18h30

INSTALLATION DU CONSEIL

Présentation des membres du conseil.

Est excusé : M. Collet (IEN)

Le présent procès-verbal sera affiché intégralement devant l'école et mis sur le site internet.

Il sera également envoyé par mail à toutes les familles.

1. RENTREE 2021 - 2022

Effectifs et répartition à la date du 19 octobre :

CP de Mme Cédoz : 22 élèves

CP de M Dussably: 21 élèves

CE1 de Mme Fons et Mme Lagrue: 24 élèves

CE1 de Mme Forest : 24 élèves

CE2 de Mme Pot et Mme Caucat : 23 élèves

CE2 de Mme De Gaetano et Mme Bourson : 23 élèves

CM1 de Mme Lecomte : 26 élèves

CM1-CM2 de Mme Nély : 24 élèves

CM2 de Mme Nortier : 26 élèves

Total : 213 élèves (effectif assez bas). Trois élèves ne se sont pas présentés à la rentrée (déménagement pendant l'été) et une élève a été radiée depuis. Quatre élèves, dont deux allophones, ont été inscrits.

Relation parents-enseignants :

Les enseignants ont pris un premier contact avec les parents lors d'une réunion de rentrée : le vendredi 18/09 ou le vendredi 25/09. Les enseignants de CP et CE1 ont également reçu toutes les familles pour faire le bilan des évaluations nationales. D'une façon générale, les rendez-vous sont proposés en fonction des besoins, à l'initiative des parents ou de l'enseignant, via le cahier de liaison.

Mme Fons a proposé aux parents de CP une visite de l'école avant la réunion du 18/09.

Le site de l'école est régulièrement mis à jour et propose des informations générales, qui sont complétées par des envois de mails de la part de la directrice pour les informations importantes.

Plusieurs enseignants ont des blogs privés dédiés à leur classe, qui permettent de mettre en ligne des photographies des activités mais aussi d'envoyer des devoirs aux élèves placés en quarantaine. D'autres enseignants préfèrent utiliser une adresse mail pour les échanges.

Election des représentants des parents d'élèves :

Suite aux élections qui se sont déroulées le vendredi 8 octobre 2021, la liste FCPE a obtenu 4 sièges, la liste ALPEC 4 sièges et la liste PEEP 1 siège. Le taux de participation (55,4%) est en hausse par rapport à l'année dernière.

En cas de problème ou pour toute question relative à l'école ou au périscolaire, les parents peuvent contacter les têtes de liste de chaque fédération aux coordonnées suivantes :

Mme Vincenti (ALPEC) : 06 89 06 94 03 - paulbert.alpec@gmail.com

Mme Vimont (FCPE) : fcpe.pb78@gmail.com

M. Rodriguez (PEEP): 07 50 91 35 46 - peep.paulbert.conflans@gmail.com

Les enseignants ont profité du matériel de vote mis à disposition pour effectuer les élections des délégués de classe. Ils auront régulièrement des réunions avec la directrice et essaieront de travailler ensemble sur un projet pour l'école.

2. PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire n'a pas été modifié depuis la rentrée (voir mail envoyé aux familles le 27 août) ; les Yvelines sont toujours de couleur orange. Cela implique le lavage des mains à chaque entrée en classe, le masque au sein des classes et la limitation du brassage. Par conséquent, lors des temps d'entrée, les élèves regagnent les endroits où ils se rangent et peuvent jouer en attendant la sonnerie. Pendant les récréations, les différentes cours sont partagées en deux zones. Les classes fonctionnent en binôme, ce qui aura pour effet de limiter le nombre de fermetures de classe s'il y a un cas de COVID. Toujours afin de limiter le brassage et éviter les attroupements, il n'est plus possible depuis 2 ans que les parents des 3 écoles passent par le même portail. Cette année, pour des questions d'équité, l'école Paul Bert utilise le portail côté parc Léonard Laroche qui était utilisé l'an passé par l'école Gaston Rousset. L'utilisation du portail du parking enseignant n'est pas envisageable car lors des sorties des classes, il faudrait une personne sans classe pour ouvrir le portail du parking qui donne sur la rue et effectuer la surveillance. Pour soulager les parents qui ont d'autres enfants scolarisés à la maternelle, un système de dérogation a été mis en place sur simple demande : les élèves peuvent alors passer par le grand portail ; M Dolain possède une liste des élèves concernés.

Les parents d'élèves font remarquer que la sortie de l'école n'est pas sécurisée (trottoirs étroits, voitures...) et espèrent que les écoles pourront bientôt à nouveau utiliser l'entrée principale qui venait juste d'être sécurisée l'an passé avec la mise en place de bornes escamotables.

En cas d'absence liée au COVID (entre 7 et 17 jours en général), le travail de la classe est transmis à la famille, selon la solution trouvée d'un commun accord entre les parents et les enseignants.

Si une classe est amenée à fermer, une continuité pédagogique se mettrait en place via l'utilisation du blog de classe ou de l'adresse mail de la classe.

A ce jour, aucune classe de l'école n'a fermé.

3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Le repérage des difficultés : les évaluations

Les CP et les CE1 ont passé les nouvelles évaluations nationales en français et en mathématiques. Ces évaluations permettent de cibler les élèves en difficulté mais surtout de visualiser plus précisément en quoi consiste la difficulté. Les enseignants peuvent alors mettre en place des programmes de remédiation pour ces élèves. Les résultats sont également transmis aux enseignants de maternelle pour avoir une idée des notions bien réussies ou échouées et ainsi pouvoir eux-aussi ajuster leur enseignement.

Une autre phase d'évaluation « mi-parcours » aura lieu au mois de février pour les CP.

Dans les autres niveaux de classe, les enseignants ont procédé à des évaluations de début d'année.

Dispositifs pour les enfants en difficulté :

- *Les aménagements au sein de la classe* : en premier lieu, les enseignants mettent en œuvre une différenciation pédagogique en adaptant le travail pour les élèves en difficulté. Ces adaptations sont formalisées dans un document interne à l'école, appelé PPRE, qui est réactualisé chaque année, tant que l'élève en a besoin. Lorsque la difficulté relève du médical, le document se nomme PAP et est visé par le médecin scolaire.

- *L'APC* : tous les lundis et jeudis, les enseignants proposent des Activités Pédagogiques Complémentaires, de 11h30 à 12h15, à des petits groupes d'élèves (5 maximum). Il s'agit de retravailler les bases en français et en mathématiques avec les élèves qui en ont le plus besoin. Les parents sont informés de la prise en charge et des notions travaillées via un formulaire de demande d'autorisation. En général, la prise en charge couvre une période (des vacances aux vacances suivantes).

- *Le RASED (réseau d'aide pour les enfants en difficulté)*

A chaque rentrée, les enseignants sont conviés à une réunion de synthèse avec l'équipe du RASED afin d'effectuer une transmission d'informations sur les élèves en difficulté. Ils peuvent également faire appel au RASED tout au long de l'année au cours de concertations sur les temps du midi.

→ La psychologue scolaire (Mme Gavériaux) assiste aux équipes éducatives, propose des bilans, fait le lien entre les familles et spécialistes hors école ou les structures de soin.

→ Le maître E (Mme Hénin) prend, en petits groupes, des élèves de cycle 2 afin de travailler la lecture et le passage à l'écrit. Après les vacances de la Toussaint, elle aidera deux fois par semaine des élèves de CE1 en difficulté en lecture et un groupe d'élèves de CP pour des ateliers de langage.

→ Cette année, suite au départ de Mme Pédegert, il n'est pas certain que l'école puisse bénéficier de l'enseignant spécialisé à dominante relationnelle. La personne nouvellement nommée sur le poste doit également couvrir la ville d'Achères ainsi que plusieurs écoles de Conflans. La priorité sera mise sur la prévention en maternelle.

Malheureusement, le RASED ne pourra pas répondre à tous les besoins de l'école.

- L'UPE2A

Mme Jamin, la maîtresse de l'UPE2A, prend en charge, quelques heures chaque jour, les enfants non francophones arrivés récemment en France. Le reste du temps, ils sont dans leur classe. Il y a actuellement 8 élèves sur le groupe scolaire dont 6 élèves sur Paul Bert, mais les effectifs varient tout au long de l'année. Mme Jamin est à 75% sur le groupe scolaire. Le but est de donner à ces élèves les outils linguistiques afin de pouvoir suivre en classe le plus rapidement possible.

- *Le PPS* : les parents des élèves en situation de handicap déposent un dossier auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) afin d'obtenir la reconnaissance du handicap et des compensations (matériel adapté, AVS, prises en charge de soins...). Les délais de prise en charge des dossiers sont très longs (compter au moins 8 mois). Il y a actuellement 4 élèves en PPS sur l'école dont 3 suivis par une AVS (AESH) et 3 dossiers en attente.

L'enseignement de la natation :

Cette année, le fonctionnement des séances de natation a été modifié : il s'agit d'un enseignement massé, au rythme de 2 séances par semaine.

- Septembre-octobre : les CE1 (12 séances prévues ; 10 réalisées en raison d'un problème de car et de l'absence de MNS lors d'une séance)
- Novembre – décembre : les CE2 (12 séances)
- Mars – début mai : les CM1 et CM2 (14 séances)
- Mai – début juin : les CP (8 séances)

Le centre aquatique a aménagé les vestiaires pour limiter le brassage entre les différentes classes présentes. Auparavant, les élèves étaient répartis en 6 groupes de niveaux. Cependant, avec le protocole COVID, chaque classe est simplement séparée en deux, ce qui crée des groupes assez hétérogènes. Les CE1-CE2-CM1-CM2 partagent le même créneau avec 2 autres classes. Les élèves de CP ne seront que deux classes en même temps. Les séances de natation à l'école ne permettent pas aux élèves d'apprendre à nager ; elles ont pour objectif de familiariser les élèves avec l'eau (ne pas avoir peur de l'eau, apprendre à flotter et à se déplacer). Les enseignantes de CE1 constatent des progrès plus rapides grâce aux 2 séances par semaine ; les élèves ont vite dépassé l'appréhension de la première séance.

Livrets scolaires :

Comme l'an passé, ils seront mis en ligne fin janvier et fin juin sur EDUCONNECT. Une version papier sera donnée aux familles qui ne sont pas en capacité de se connecter.

Projet d'école :

Le projet d'école 2021-2024 a été finalisé en fin d'année dernière et s'applique à partir de septembre. Pour rappel, l'école cible plusieurs priorités à travailler sur une durée de 3 ans : chaque année, des actions sont mises en œuvre du CP au CM2 afin de renforcer ces priorités :

- *S'épanouir dans les apprentissages à travers des apprentissages ludiques et concrets* : des ateliers de compréhension en lecture ; des jeux mathématiques ; des supports variés (photographies, matériel de manipulation) pour les problèmes.
- *Devenir autonome ; s'engager dans la vie de l'école et dans sa ville* : utilisation d'outils et d'actions communs à plusieurs niveaux de classe pour créer une cohérence dans le parcours de l'élève : lutin de méthodologie, élections et réunions de délégués, projets collectifs annuels, temps d'échanges dans les classes inspirés de la discipline positive, passeport du civisme pour les CM1 et CM2, utilisation des messages clairs pour la gestion de conflits...
- *Oser ensemble* : vers une étroite collaboration avec les parents d'élèves et les différents partenaires de l'école (périscolaire, associations, ERPD...). L'idée est de faire découvrir aux parents le fonctionnement de l'école et ses enjeux, de les impliquer dans la scolarité de leurs enfants : mise en valeur des travaux réalisés par les élèves (expositions, spectacles, blogs...), interventions des parents au sein des classes...

L'école est toujours à la recherche d'un service civique (jeune entre 18 et 25 ans) pour aider à encadrer les activités des classes.

4. REGLEMENT INTERIEUR

L'ajout de l'interdiction des cartes d'échange a été approuvé par un vote. Un mot informatif sera collé dans les cahiers de liaison avant les vacances.

En ce qui concerne les jeux dangereux, les parents d'élèves font remonter leurs craintes par rapport au succès de la série « Squidgame » qui a pu engendrer des jeux violents dans certaines écoles. Mme Fons et Mme Gavériaux proposent de rédiger un mail aux familles afin de les sensibiliser aux écrans et notamment à l'importance des logos indiquant l'âge pour lequel les programmes/ jeux vidéo sont déconseillés.

5. BILAN DE LA COOPERATIVE

Les comptes 2020-2021 ont été vérifiés par 2 représentants de parents d'élèves et envoyés à l'OCCE, association qui gère les comptes des écoles, fin septembre.

L'an passé, l'école a obtenu 11 998,40€ :

2700€ de la part de la mairie de Conflans pour subventionner les projets

2800€ de la part de l'agence Seine Normandie pour l'organisation des classes d'eau

2874€ de dons des familles en début d'année

6009,40€ de ventes (photos, sacs isothermes..) moins 3633€ à verser aux fournisseurs

1248€ de remboursements (sorties annulées)

Ces sommes ont été dépensées comme suit :

483€ de cotisation à l'OCCE + assurance + 20€ de gestion de compte

2884,91€ de classe d'eau (4 classes)

5032,56€ pour le projet de palissade dans la cour (matériel et intervention d'un artiste pour 5 classes)

1383,20€ pour le projet nature des CP et CE1

350€ pour la sortie à Auvers Sur Oise des CM2

1140€ versés aux 9 classes et à l'UPE2a pour les petits achats liés à leurs projets.

700,89€ d'achat de biens durables (séries de livre, 1 vidéoprojecteur et 2 tablettes, jeux de société...)

Total des dépenses : 11994, 56€

Les projets des classes ont été présentés au cours des réunions parents-enseignants. Ils seront détaillés lors du prochain projet d'école.

Si le protocole sanitaire le permet, un marché de Noël ainsi qu'une kermesse en fin d'année sont envisagés.

6. LIEN AVEC LA MAIRIE

Quelques chiffres concernant le périscolaire :

- Le matin : 25 enfants en moyenne (3 animateurs)

- Le midi : 379 enfants en moyenne (10 animateurs)

- Le soir (garderie et étude) : 116 enfants en moyenne (9 animateurs), 29 élèves à l'étude

Mme Lazrègue constate une hausse régulière des effectifs ces dernières semaines (jusqu'à 402 à la cantine), qui peut peut-être correspondre à la reprise du travail sur site de certains parents.

● *Les représentants de parents sont très inquiets par rapport au manque d'encadrement sur le temps de pause méridienne (1 adulte pour plus de 30 enfants) et des risques que cela implique.*

Avec le protocole sanitaire, les élèves ne peuvent plus se servir à boire au réfectoire. Il faut solliciter un adulte. Or ces derniers temps, des animateurs étant en arrêt maladie, il n'y avait qu'un animateur qui faisait l'appel à l'entrée du réfectoire et qui devait en même temps gérer le service. Les enfants se sont plaints de ne pas pouvoir être resservi en eau. La surveillance ne peut être effective.

Mme Lazrègue explique qu'elle est en période de recrutement (idéalement 7 animateurs). Il y a un noyau d'animateurs qui reste sur le groupe scolaire mais plusieurs autres qui partent. Ce sont de petits contrats (100%, 50%, 25%) qui ne correspondent pas forcément aux attentes des candidats ; c'est également un travail qui génère beaucoup de stress.

Les parents s'étonnent que le PEDT n'implique plus un nombre minimum d'encadrants par rapport à un nombre d'enfants.

● *Serait-il possible d'afficher le trombinoscope des animateurs dans le panneau d'affichage et également sous un des préaux afin qu'il soit aussi accessible aux enfants ?*

Pour des questions de droit à l'image, il n'y aura pas de trombinoscope.

- *Les activités de la pause méridienne ont-elles commencé ? Comment les enfants seront-ils mis au courant des activités (les années précédentes, les plus petits passaient un peu au travers) ?*

Actuellement les activités proposées sont : le théâtre et l'atelier sportif (14 enfants). Les autres animateurs proposent des jeux traditionnels dans les cours. Plus tard, il y aura du jardinage, de la poterie...

Les parents font remonter l'absence de communication : ils n'ont pas ces informations et pensent qu'il ne se passe rien sur le temps de pause méridienne. Il faudrait valoriser ce qui est mis en place sur le temps du midi.

Les plaintes de parents auprès des fédérations montrent un manque de confiance, qui pourrait peut-être être résorbé s'il y avait plus de transparence.

- *Que prévoit la mairie pour le réfectoire dont la taille pose problème depuis des années et ne permet pas aux enfants d'avoir le temps de déjeuner dans de bonnes conditions ?*

Une concertation est prévue pour des aménagements du réfectoire en lien avec le contrat énergétique.

Mme Lazrègue insiste sur le fait qu'il est de plus en plus compliqué de mettre en place un temps de repas éducatif. De plus en plus d'élèves n'ont pas des habitudes de repas à table.

- *Les parents constatent des dysfonctionnements lorsqu'ils récupèrent leurs enfants le soir à la garderie : le temps d'attente est très long. Y a-t-il une raison particulière ?*

Les parents arrivent en même temps, par le même RER, aux alentours de 18h. Comme ils ne peuvent plus rentrer dans l'école en raison du protocole, il faut que les animateurs se contactent par talkie-walkie, que l'enfant se prépare et descende...ce qui prend du temps et peut générer un temps d'attente plus conséquent à certains horaires.

- *Quel est le protocole sanitaire en vigueur sur le temps périscolaire ? Quelle est la fréquence de nettoyage dans les classes, la cantine et les parties communes ?*

Les classes sont nettoyées tous les jours ; un ménage plus approfondi est effectué le mercredi.

Les toilettes sont désinfectées 4 fois par jour.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS

2^{ème} trimestre : jeudi 17 février 2022

3^{ème} trimestre : lundi 13 juin 2022

Fin de séance : 20h55

La présidente et secrétaire de séance
Mme FONS

